

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 17 FEVRIER 2026

A BRESSUIRE SAINT-PORCHAIRE, POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER

Le dix-sept février deux mille vingt-six, à 17h00, le Bureau communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 26 – Quorum : 14

Présents (20) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Bruno BODIN, Christine SOULARD, Jérôme BARON, Joël BARRAUD, Serge BOUJU, Johnny BROSSEAU, Pierre BUREAU, Yves CHOUTEAU, Nicole COTILLON, Dany GRELLIER, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Thierry MAROLLEAU, François MARY, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Dominique REGNIER, Anne-Marie REVEAU

Pouvoirs (2) : Claire GINGREAU pouvoir à Yves CHOUTEAU, Gilles PETRAUD pouvoir à André GUILLERMIC,

Absents (6) : Cécile VRIGNAUD, Jean-Yves BILHEU, Claire GINGREAU, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Gilles PETRAUD

Date de convocation : 11-02-2026

Secrétaire de séance : Madame Nicole COTILLON

CULTURE

Conservatoire - Orchestre à l'Ecole Duguesclin à Bressuire : demande de subvention au titre de la Politique de la Ville

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du bureau communautaire ;

Vu la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 relative aux délégations de pouvoirs au Bureau et au Président ;

Vu l'appel à projet – programmation 2026 – Engagements Quartiers 2030 - Quartier Valette (Bressuire).

En 2013, le Conservatoire de musique initiait le premier orchestre à l'école.

La communauté d'agglomération et la commune de Bressuire ont souhaité proposer l'expérience à l'école Duguesclin, située en centre-ville avec des élèves au profil similaire à ceux de l'école La Marelle.

La cohorte de 32 enfants de CE2 de l'école Duguesclin est répartie sur 3 classes.

De nombreux enfants sont domiciliés stricto sensu dans le quartier prioritaire Valette et une bonne part réside dans un périmètre proche.

La classe compte des enfants allophones, issus de différentes origines et communautés.

Cette démarche musicale innovante favorise l'accès à la culture pour des publics qui en sont éloignés et développe, pour les enfants comme leurs familles, le sentiment d'appartenance et d'éveil aux valeurs de la République et à la citoyenneté grâce à la participation de l'Orchestre sur des temps d'animation de la vie locale.

Le partenariat avec le centre socio-culturel (CSC) de Bressuire est poursuivi pour renforcer les liens avec les familles et les habitants du quartier, ainsi que le partenariat avec l'association des parents d'élèves.

La subvention « *politique de la ville* » permet de renforcer les moyens humains auprès de ce public similaire à celui du quartier prioritaire, très en difficulté.

Il s'agit de solliciter une subvention de 4 000 € pour l'année civile 2026, la démarche Orchestre à l'Ecole s'inscrivant dans les thématiques 'Accompagnement à la réussite éducative' de l'appel à projet 2026 – Engagements Quartier 2030, à savoir :

- Renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation ;
- Favoriser l'accès à la culture et au sport ;
- Expérimenter des pratiques éducatives et lutter contre le décrochage scolaire ;
- Favoriser les activités mixtes ;
- Favoriser le 'vivre ensemble', la qualité des relations et des échanges, le respect de l'autre et les règles de la vie sociale, les liens intergénérationnels ;
- Favoriser l'implication des jeunes dans la vie locale, valoriser leur citoyenneté ;
- Favoriser la connaissance des droits et devoirs, des valeurs de la République.

Dépenses	HT	TVA	TTC	Recettes		%
		20,00%				
Dépenses éligibles	0,00 €	0,00 €	11 035,00 €	Subventions	4 000,00 €	36%
<i>Interventions et coordination</i>		0,00 €	10 235,00 €	ANCT Politique de la Ville	4 000,00 €	36%
<i>Transport</i>		0,00 €	200,00 €			
<i>Entretien parc instrumental</i>		0,00 €	500,00 €			
<i>Adhésion Asso Och à Ecole</i>		0,00 €	100,00 €			
				Emprunt et autofinancement	7 035,00 €	64%
				<i>Autofinancement</i>	7 035,00 €	
TOTAL HT	0,00 €	0,00 €	11 035,00 €		11 035,00 €	100,00%

Le bureau communautaire est invité à :

- solliciter la subvention de 4 000 € au titre de 'l'appel à projet 2026 – Engagements quartier 2030' ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré,

Le bureau adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,



Transmis en préfecture le 24 FEV. 2026

Notifié ou publié le 24 FEV. 2026

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.